

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 94

Chargée de l'examen du postulat de Dana Louis

« Pour un Big Bang de la vitesse commerciale des bus à Lausanne ! »

Présidence : Mme Anouck **SAUGY** (PLR)

Membres présents :

Mme Coralie **DUMOULIN** (PLR) ;
Mme Carolina **CARVALHO** (soc.) ;
Mme Caroline **DEVALLONE DINBALI** (soc.) ;
M. Louis **DANA** (soc.) ;
M. Mountazar **JAFFAR** (soc.) ;
Mme Tatiana **TAILLEFERT** (rempl. Marlyse Audergon ;
(Les Verts)) ;
Mme Constance **VON BRAUN** (Les Verts) ;
M. Valéry **BEAUD** (Les Verts) ;
M. Vincent **VOUILLAMOZ** (rempl. Mathias Paquier ;
(v'lib.)) ;
Mme Josée-Christine **LAVANCHY** (UDC).

Membres absents : Madame Françoise Piron, Madame Franzisca Meinherz -

Représentant-e-s de la Municipalité :

M. Patrick **ETOURNAUD**, chef du service de la mobilité
et de l'aménagement des espaces publics

Notes de séances

M. Felipe **NOGUEIRA**

Lieu : Hôtel de Ville, Salle des commissions.

Date : Mardi 2 juin 2026

Début et fin de la séance : 17h30 – 17h 56

La séance de commission débute par la présentation du postulat par son auteur.

Le postulant explique que l'objectif principal est d'améliorer la vitesse commerciale des transports publics, même de manière modeste, car cela peut avoir un impact significatif sur l'exploitation du réseau et sur les usagers. Il souligne que des investissements importants ont déjà été réalisés et que d'autres mesures sont envisageables, notamment en priorisant les bus ou en adaptant certains carrefours, sans nécessairement pénaliser le trafic individuel. Il cite l'exemple de Genève, où des améliorations ont été observées, et estime que Lausanne peut s'en inspirer. Il relève également que les projets de tram et de nouvelles lignes permettront de créer des synergies positives.

Plusieurs commissaires partagent ce constat mais estiment qu'il faut aller plus loin et renforcer l'ensemble des transports publics. Il est notamment relevé que, malgré les projets

Conseil communal de Lausanne

comme le tram, le réseau de bus reste insuffisant et que des retards importants existent, en particulier dans le développement des bus à haut niveau de service (BHNS). Le soutien au postulat est dès lors exprimé.

D'autres interventions mettent en avant le fait que la vitesse commerciale devrait constituer un critère prioritaire dans les projets. Il est toutefois relevé que certaines mesures, comme le partage de l'espace avec d'autres usages, peuvent avoir pour effet de ralentir les bus. Des interrogations sont également soulevées quant à l'impact des limitations de vitesse, notamment le 30 km/h.

Certains commissaires estiment que l'amélioration de la vitesse commerciale est globalement bénéfique et soulignent les efforts déjà entrepris pour renforcer l'efficacité et l'attractivité des transports publics, dans un contexte de densification urbaine.

D'autres prises de position expriment des réserves, en particulier quant au risque de pénaliser les automobilistes encore dépendants de leur véhicule.

Il est également relevé que des difficultés concrètes subsistent sur le terrain, telles que des fréquences insuffisantes, des retards ou des suppressions de bus. Plusieurs interventions insistent ainsi sur la nécessité de trouver un équilibre entre amélioration des transports publics et prise en compte des autres usagers.

L'administration précise que les limitations à 30 km/h ont un impact très limité sur la vitesse commerciale des bus, en particulier la nuit. L'impact en journée est jugé marginal et compensable par des mesures de régulation. Il est rappelé que d'autres facteurs, comme les arrêts et la circulation, jouent un rôle plus important. Des avancées sont par ailleurs annoncées concernant les BHNS et la mise en service prochaine du tram.

Le postulant conclut en rappelant que la démarche vise à poursuivre les améliorations du système dans son ensemble, y compris au bénéfice indirect des automobilistes, en réduisant les congestions.

Enfin, il est souligné que des délais importants entre la conception et la réalisation des projets constituent un enjeu majeur pour l'évolution du réseau.

La discussion générale se termine et la présidente propose de passer au vote.

Conclusion de la commission :

Avec : 10 OUI 1 NON 0 ABST.

La commission accepte la prise en considération du postulat de Monsieur Dana.

Lausanne, le 19 juin 2026

La rapportrice :

Anouck Saugy